



PACA



CAP FRO HERBAGER

Caprin fromager Herbager



Ce système se caractérise par la présence de surfaces fourragères. Elles sont destinées à la constitution de stocks en foin et au pâturage.

L'objectif principal des éleveurs est de tendre vers l'autonomie fourragère : des achats de fourrages peuvent compléter les stocks, en particulier pour améliorer la qualité de ces derniers. Quelques exploitations herbagères produisent leurs céréales et recherchent une totale

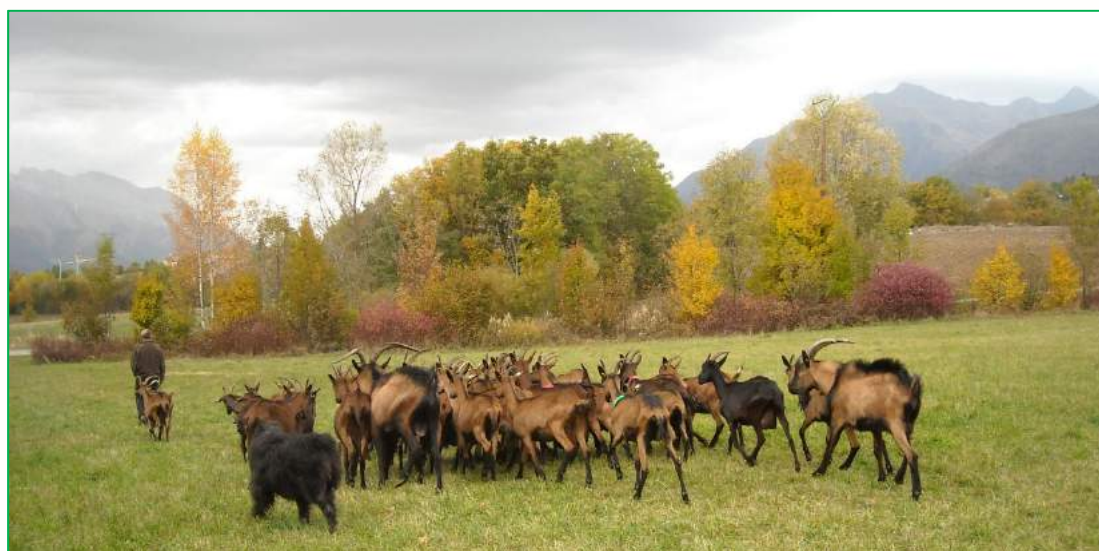
autonomie alimentaire. Toutefois, elles ne sont pas représentatives de ce qui se fait majoritairement en PACA.

Les systèmes caprins herbagers se rencontrent sur toute la région PACA sauf dans les Alpes Maritimes où peu de terres cultivables sont disponibles.

L'exploitation décrite dans cette fiche est localisée à 1 000 mètres d'altitude.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure	Les produits et les ventes
<ul style="list-style-type: none"> • 2,2 UMO • 55 chèvres de race Alpine ou Saanen • 47 ha dont : <ul style="list-style-type: none"> - 12 ha de prairies naturelles - 8 ha de prairies temporaires - 2 ha de vesce avoine - 25 ha de parcours 	<ul style="list-style-type: none"> • 33 000 litres de lait • Transformation en fromages de type lactique et pâtes pressées • Commercialisation en circuits courts • 86 chevreaux pour la vente et le renouvellement



COLLECTION RÉFÉRENCES



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

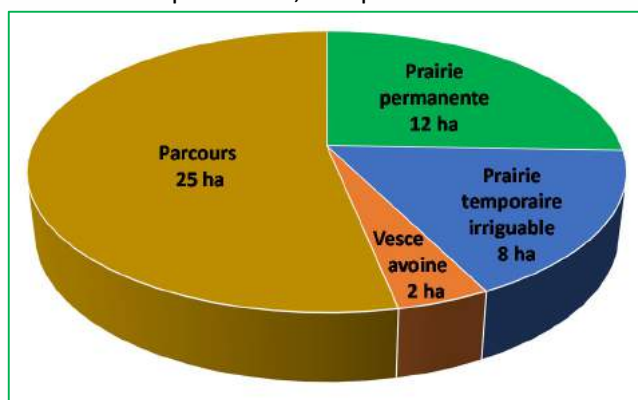
Les 22 ha de SAU de l'exploitation sont composés de :

- 12 ha de prairies permanentes dont la moitié est fauchable.
- **8 ha de prairies temporaires irrigables.** Les prairies sont implantés pour 4 ans en mélange type luzerne, dactyle ou sainfoin, brome. A l'implantation, la présence de 50% de légumineuses est visée.
- 2 ha de vesce avoine entrent en rotation avec les prairies. Ils sont récoltés sous forme de foin.

25 ha de parcours (bords de rivières et coteaux) permettent d'augmenter la surface pâturée.

Avec la proratisation applicable aux surfaces pastorales 38 ha sont primables pour l'ICHN et les DPB.

Le chargement est de 2,4 chèvres / ha de SFP.



BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Un bâtiment en dur de 200 m² abrite les chèvres, les chevrettes, la salle de traite (un quai de 12 places avec 4 postes) et la laiterie.

Un lactoduc permet le transfert direct du lait en fromagerie. Un hangar de 150 m² permet le stockage du fourrage.

60 places aux cornadis sont disponibles sur l'aire paillée des adultes. Un couloir central de 1,5 mètre de large permet de dérouler les balles rondes.

La fromagerie

Une fromagerie de 50 m² a été aménagée. Elle comporte une zone spécifique pour la fabrication (chauffage du lait dans un chaudron) et l'affinage des pâtes pressées (cave). Une salle de vente de 10 m² permet l'accueil des clients à la ferme.

Le matériel

L'exploitation dispose d'un tracteur, d'une presse à balle ronde, d'une faucheuse et d'une faneuse.

Du matériel d'irrigation est également présent.

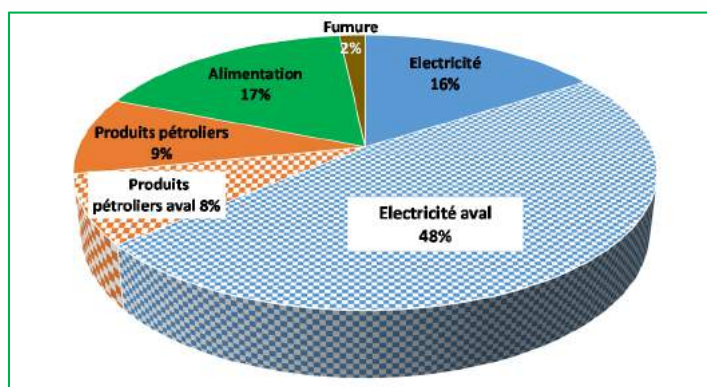
Les travaux d'implantation de prairies (2 à 3 ha par an) et d'épandage du fumier sont confiés à une entreprise.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie générées par la transformation fromagère (électricité des groupes froids, gaz pour le chauffage du lait) et la commercialisation (gasoil pour les déplacements) représentent 58% de la consommation totale.

Le poste électricité (aval et production laitière au travers essentiellement de la traite) est la première source de consommation d'énergie. (64 % du total).

Détail des consommations d'énergie de l'atelier caprin

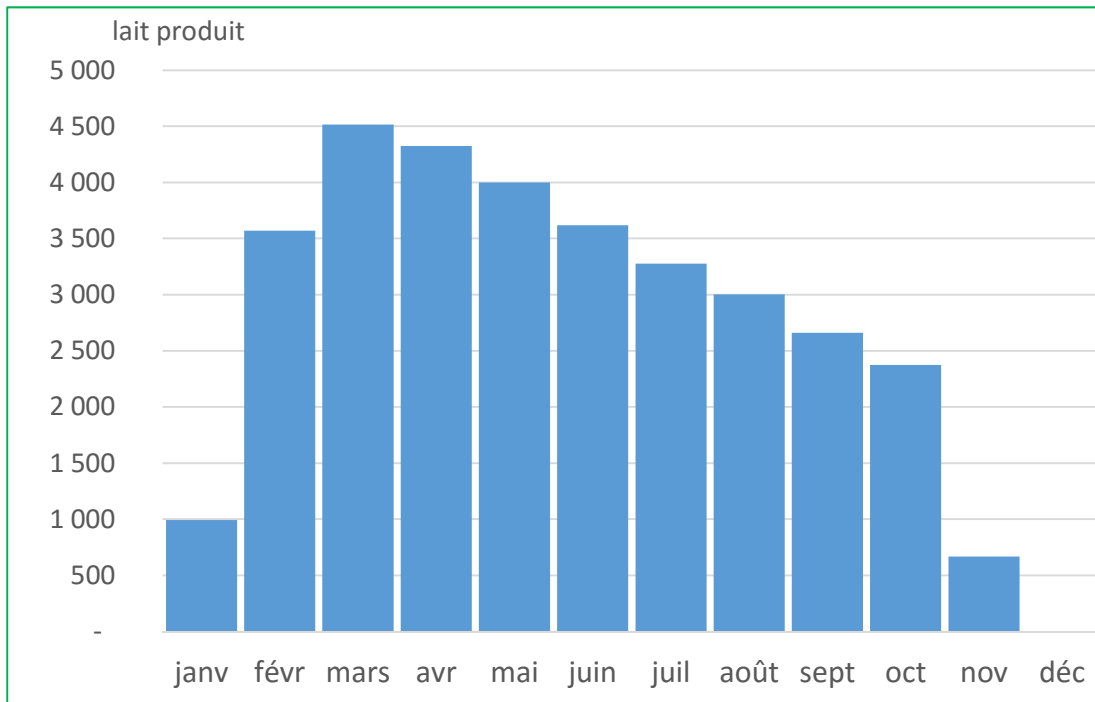


* L'énergie aval concerne la transformation et la commercialisation des fromages

LE LAIT, LES PRODUITS FABRIQUÉS ET LEUR COMMERCIALISATION

La production laitière

- 33 000 litres de lait, soit 600 litres par chèvre.



Les produits fabriqués

Le lait est transformé en une gamme de fromages.

- 50% de lactique,
- 40% de pâte pressée,
- 10% de pâte molle.

Les pâtes pressées permettent de diversifier la gamme mais surtout de faire du report : les fromages fabriqués au printemps lors du pic de production pourront ainsi être vendus en été, lorsque l'affluence touristique sera la plus forte.

La valorisation du litre de lait est cependant plus basse qu'en fabrication lactique.

- valorisation lactique = 2,74 €/litre (crottin de 0,65 litre vendu 2 € TTC en direct et 1,50 € HT aux revendeurs) ;
- valorisation pâte pressée et pâte molle : 2.05 €/litre (prix vente = 24 €/kg en direct).

La valorisation moyenne du litre de lait est de 2,39 €/litre.

Les circuits de commercialisation

Pour assurer la vente de leurs fromages, les éleveurs combinent plusieurs modes de vente :

- 70 % en vente directe, dont la moitié à la ferme et l'autre moitié sur un marché local,
- 30 % à des revendeurs locaux.

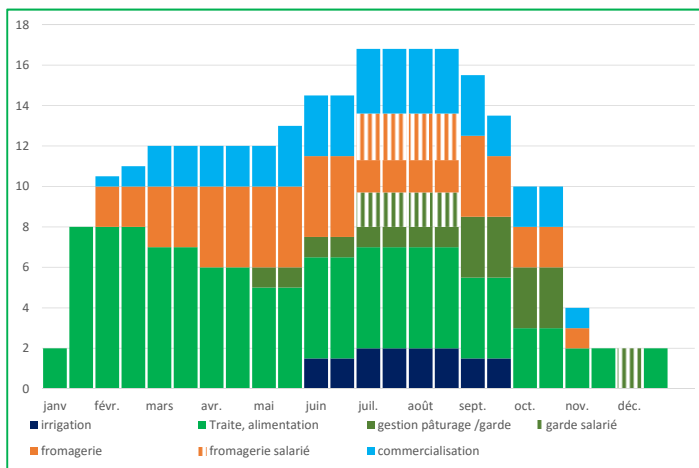


LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Deux personnes sont nécessaires à la bonne marche de l'exploitation. De la main-d'œuvre salariée vient suppléer la cellule familiale en été du fait de l'augmentation du travail sur les surfaces (fenaison, irrigation) et du temps de commercialisation, et pendant le tarissement pour les congés. Une organisation particulière est mise en place les jours de marchés et de tournées.

Le travail se répartit entre :

- **3 725 heures de travail d'astreinte** dont :
 - 1 890 heures sur l'élevage (traite, alimentation, gestion du pâturage, garde) dont 7 % par le salarié.
 - 250 heures sur l'irrigation,
 - 940 heures sur la fromagerie dont 15 % par le salarié.
 - 660 heures sur la commercialisation.
- **51 jours de travail de saison** dont :
 - 10 jours pour le troupeau (curage, IA...),
 - 29 jours pour les surfaces,
 - 12 jours de travail administratif (facturation, déclarations...).



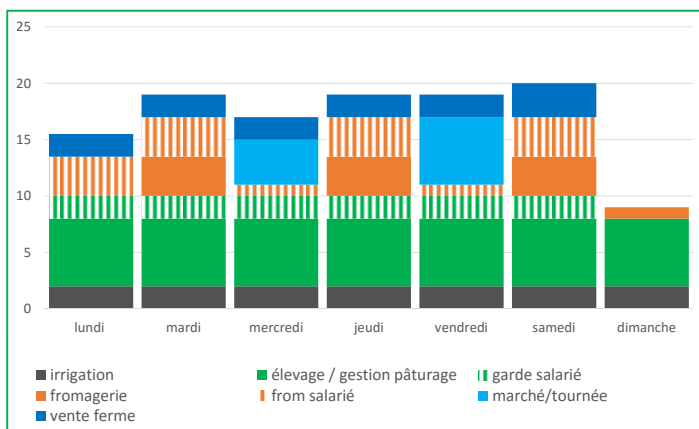
Le travail d'astreinte sur l'année

La souplesse de l'exploitation vis-à-vis du travail approché au travers d'un indicateur (TDC : temps disponible calculé) est correcte avec 950 heures par personne dont plus 50 % entre octobre et mi-janvier.

Le choix de recourir à de la main d'œuvre salariée pour mieux gérer les pics de travail permet de souffler et d'éviter l'usure.

Il existe plusieurs pointes de travail sur l'année :

- lors des mises-bas en janvier,
- en période de fauche (mai/juillet/septembre),
- en été avec l'augmentation de la commercialisation.



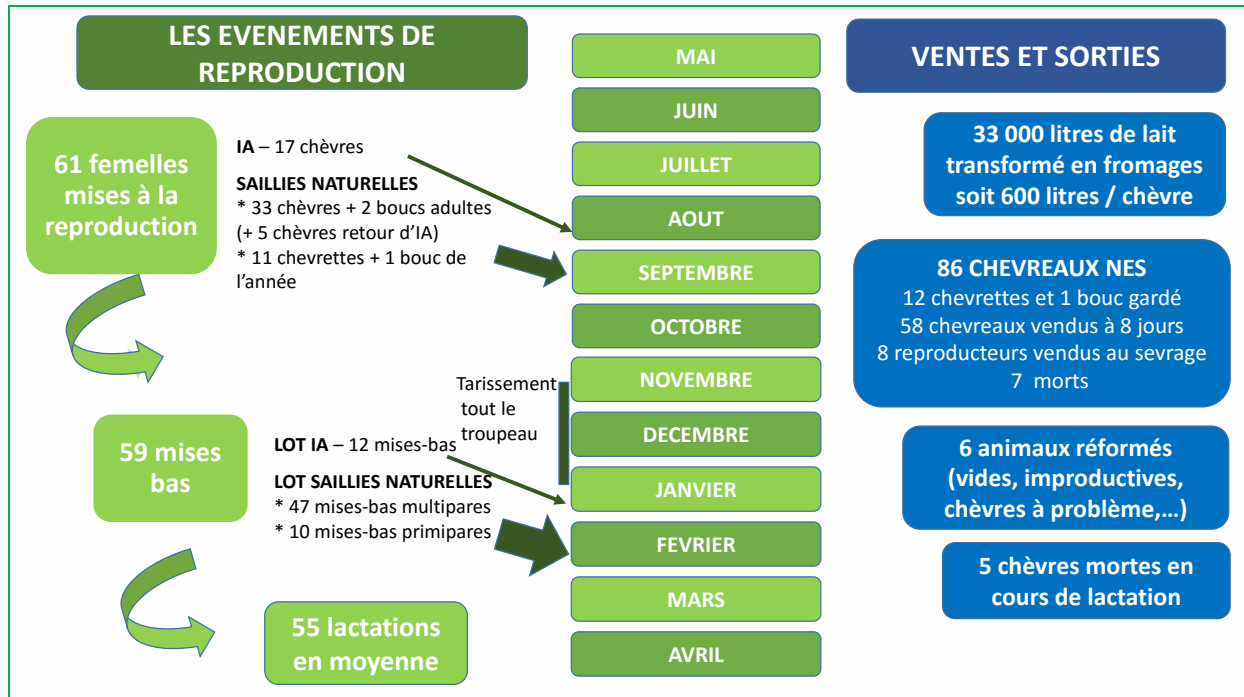
Le travail sur une semaine en juillet

Pour écrêter les pics de travail lié aux sorties commerciales et pour alléger le travail du dimanche, l'éleveur joue sur les technologies fromagères. **Il y a ainsi alternance de grosses et de petites journées en fromagerie.**

Mercredi, vendredi et dimanche, il y a empréurage des lactiques et du travail d'affinage. Mardi, jeudi et samedi, les lactiques empréurés la veille sont moulés et le lait du jour est transformé en pâtes pressées ou pâtes molles.

Les animaux sont gardés 2 heures par jour sur les parcours.

LA CONDUITE DU TROUPEAU



Les mises-bas ont lieu en début d'année. Elles s'étalent sur 2 mois (entre le 10 janvier et le 10 mars). Tous les animaux sont taris au plus tard le 15 novembre.

30% des chèvres sont inséminées (1ère quinzaine d'août) avec comme objectif de conserver au minimum 50% de chevrettes issues d'IA. Une dizaine d'animaux sont vendus au sevrage comme reproducteurs.

Le taux de renouvellement est de 20 %.

La majorité des chevreaux sont vendus à 8 jours. L'engraissement de chevreaux est conditionné par la présence de place dans le bâtiment, par de la main-d'œuvre disponible et par l'existence d'une structure d'abattage à moins d'une heure de route.



LA CONDUITE DES SURFACES ET DU PÂTURAGE

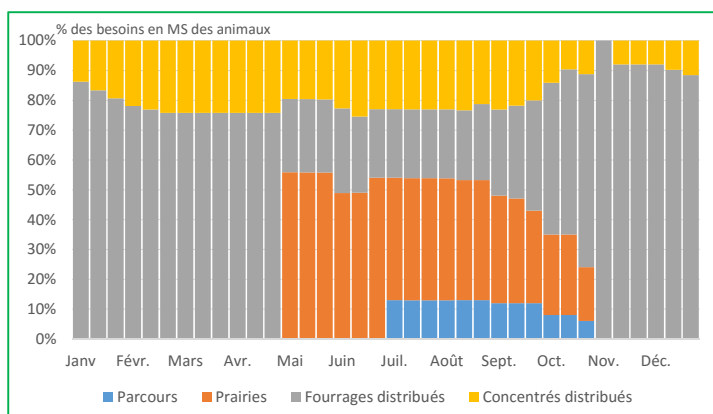
L'exploitation est autonome en fourrages. Suivant les années et la qualité du foin, la vente des premières coupes peut permettre de racheter du foin de meilleure qualité. La gestion des stocks est pluriannuelle pour pallier à des années moins favorables.

En zone de montagne, à 1 000 mètres d'altitude, la mise à l'herbe ne peut intervenir qu'à partir de début mai. Après la mise à l'herbe et jusqu'au tarissement, les animaux sortent tous les jours entre les 2 traites. La réussite de la saison de pâturage est conditionnée à la bonne gestion du « trou d'herbe » observé entre mi-juin et mi-juillet : les contraintes climatiques font que l'objectif de faucher tôt n'est pas toujours simple à atteindre.

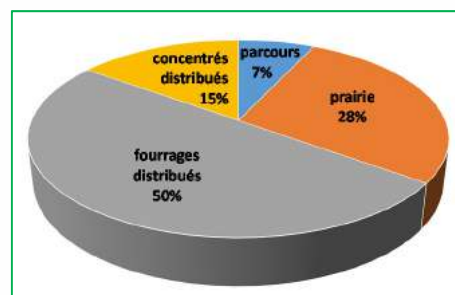
Les prairies temporaires sont irriguées de juin à septembre, ce qui permet de garantir la production durant la période estivale. Des parcs mobiles sont installés (filets) sur les surfaces. En fin de journée, les animaux sont gardés une à deux heures sur les parcours.

Les chevrettes sont élevées à l'intérieur. Le lot des primipares reste séparé de celui des adultes jusqu'à la mise à l'herbe.

Valorisation des surfaces pastorales par les animaux

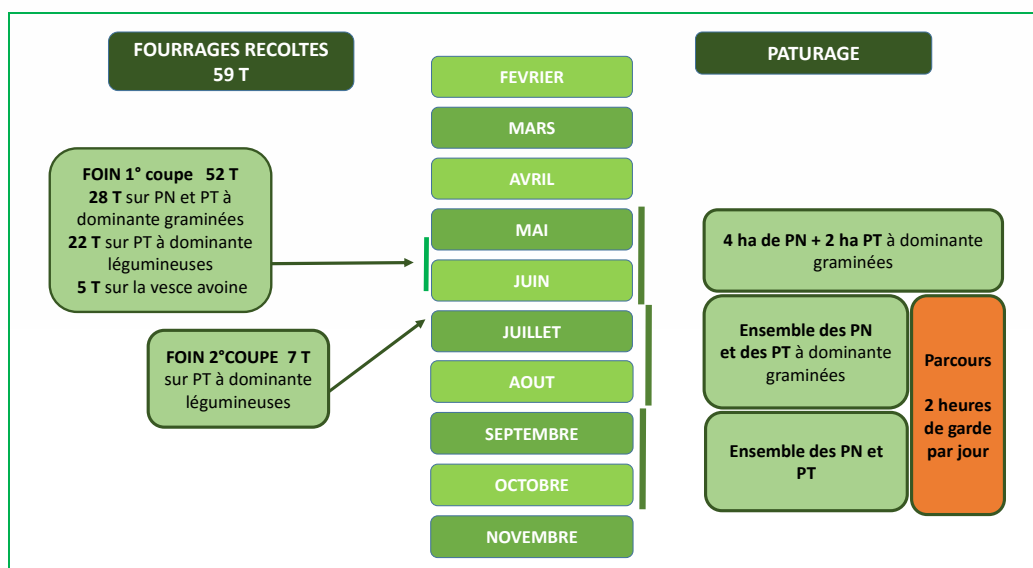


Part des diverses ressources dans l'alimentation



« Graphique réalisé avec StratPasto, outil développé conjointement par Idele, le Cerpam et la CRA Occitanie, notamment dans le cadre du programme Life+ Mil'Ouv »

Pour préserver la qualité floristique des prairies, l'éleveur alterne fauche et pâture mais également intervention précoce et tardive. Cette gestion est mise en place de façon pluri annuelle.

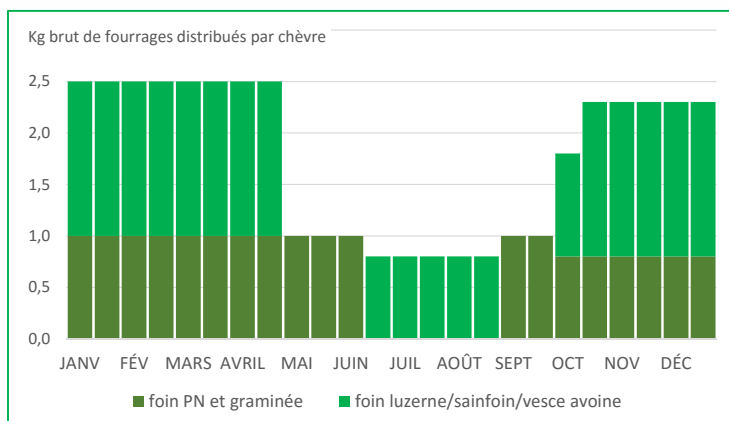


LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

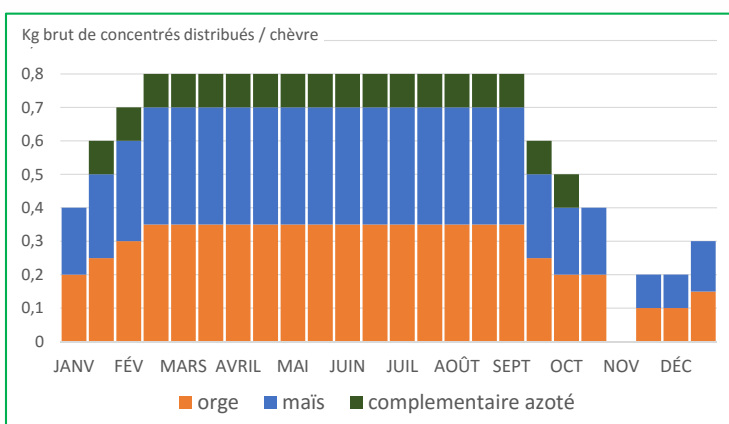
L'alimentation en quelques chiffres

- Autonomie en fourrages : 100 %
- 180 jours de sortie au pâturage
- Fourrages distribués / chèvre : 641 kg
- Fourrages distribués / chevrette : 400 kg
- Taux de pâturage : 35 %
- Taux de pastoralisme : 7 %
- Concentrés / chèvre : 230 kg
- Concentrés / litre de lait : 382 grammes

Foin distribué en kg brut par chèvre et par jour



Concentrés distribués en kg de MB par chèvre et par jour



Les besoins annuels en fourrages et concentrés

	Récolte	Par chèvre en kg	Par chevrette et bouc de l'année	Par bouc adulte	Besoin total du troupeau caprin
Foin PN et gram	28 tMS	270 kg MS	200 kg MS	913 kg MS	19,2 tMS
Foin luz/Sf et vesce avoine	31 tMS	372 kg MS	200 kg MS		22,9 tMS
Total Fourrages	59 tMS	642 kg MS	400 kg MS		42,1 tMS
Orge	x	101	100	99	7 020 kg
Maïs	x	101			5 620 kg
Complémentaire azoté	x	28		18	1 570 kg
Concentrés jeunes	x		20		240 kg
Total concentrés		230	120	117	14 450 kg
Poudre de lait	x		18		0,22 t
Paille			300 kg / chèvre suitée		17 t

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME

Pour réussir

- Gérer correctement ses surfaces en herbe : production de foin, assurer un pâturage constant, entretenir et renouveler ses prairies.
- Tendre vers l'autonomie fourragère pour économiser sur les charges alimentaires.
- Investir dans du matériel fonctionnel de récolte des fourrages.

Faiblesses

- Surcharge de travail liée à la récolte des fourrages (comparé à d'autres systèmes), qui se rajoute à l'élevage, la transformation et la commercialisation.
- Coût de l'investissement et de l'entretien d'une chaîne de récolte,
- Variabilité de la qualité des fourrages.

Forces

- Autonomie fourragère.
- Atout pour la certification en agriculture biologique.



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Septembre 2018 – Référence Idele : 00 18 601 019 – Mise en page : Isabelle Guigue

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Syndicat caprin des Hautes-Alpes, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

• Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	04 92 30 57 78	jgiraud@ahp.chambagri.fr
• Henriette COURSANGE	Syndicat caprin 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
• Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	04 42 23 86 45	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	04 94 99 74 02	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
• Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
• Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	------------------------------

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Caprin fromager Herbager



DONNÉES ÉCONOMIQUES 2017

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN EUROS

2,2 UMO, 55 chèvres, 33 000 l de lait produits, transformés et commercialisés en fromages

Conjoncture 2017 – Exploitation au bénéfice réel

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

PRODUITS	106 825
76,3 % Produits caprins	81 155
Lait : 33 000 litres à 2,395 €/litres	79 043
Lactiques VD : 11 550 litres à 2,92 €/litre	
Lactique ventes revendeurs : 4 950 litres à 2,31 €/litre	
PP et PM : 16 500 litres à 2,05 €/litre	
Viande et reproducteurs	1 180
6 réformes en vif à 15 € : 90 €	
58 chevreaux à 5 € : 290 €	
8 reproducteurs à 100 € : 800 €	
Prime à la chèvre : 55 chèvres à 16,95 €	932
23,7 % Paiements découplés	25 270
DPB : 38 ha à 215 €	8 170
ICHN haute montagne : 38 ha à 450 €	17 100

CHARGES (53 % du produit brut)	56 226
21 % Charges opérationnelles	22 412
4,8 % Charges alimentaires caprines	5 016
Maïs : 5,62 tonnes à 300 €	1 686
Orge : 7,02 tonnes à 280 €	1 966
Concentrés azotés : 1,57 tonne à 450 €	707
Concentrés jeunes : 0,24 tonne à 450 €	108
CMV : 55 chèvres à 10 €	550
7 % Charges d'élevage caprin	7 401
Poudre de lait : 216 kg à 2 300 €	497
Paille litière : 17 tonnes à 100 €	1 700
Frais vétérinaire : 55 chèvres à 18 €	990
Contrôle laitier : 55 chèvres à 18,2 €	1 001
Frais de reproduction (IA) : 17 IA à 40 €	680
Echographies : 55 à 2 €	110
Taxes diverses (interpro, équarissage)	224
Autres frais d'élevage : 55 chèvres à 40 €	2 200
6 % Charges aval	6 270
Frais de transformation : 33 000 litres à 0,08 €/litre	2 640
Frais de commercialisation : 33 000 litres à 0,11 €/litre	3 630
4 % Charges sur la surface fourragère	3 725
Engrais (0/10/30) : 3,1 T à 350 €	1 085
Fournitures pour (fourrages ficelles...)	180
Frais irrigation	1 500
Frais culture PT et vesce avoine : 4 ha 240 €	960
32 % Charges de structure (hors amortissement et frais financiers)	33 814
Charges sociales exploitants	10 770
Salaires et charges du salarié	6 000
Foncier (fermage + entretien)	2 094
Bâtiment (location + entretien)	1 200
Matériel	5 500
Carburants, déplacements	1 350
Autres charges (assurances, eau, électricité, gestion, impôts...)	6 900

Annuités	22 003
Disponible pour famille et autofinancement	28 596

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (47 %)	50 599
Soit 25 299 €/UMO Familiale	
Amortissements	18 100
Frais financiers	3 391
Résultat courant	29 108
soit par UMO Familiale	14 554

HYPOTHÈSES RETENUES

Pour le calcul du capital d'exploitation, nous avons retenu :

- Des bâtiments neufs construits en totalité par entreprise,
- Une installation de traite neuve,
- Du matériel agricole d'occasion.

Pour le calcul des annuités d'emprunt, nous avons considéré :

- Un apport personnel de 8 250 € (le cheptel),
- Un financement du capital par des prêts avec un taux d'intérêt compris entre 1 et 2%.

Pour les aides :

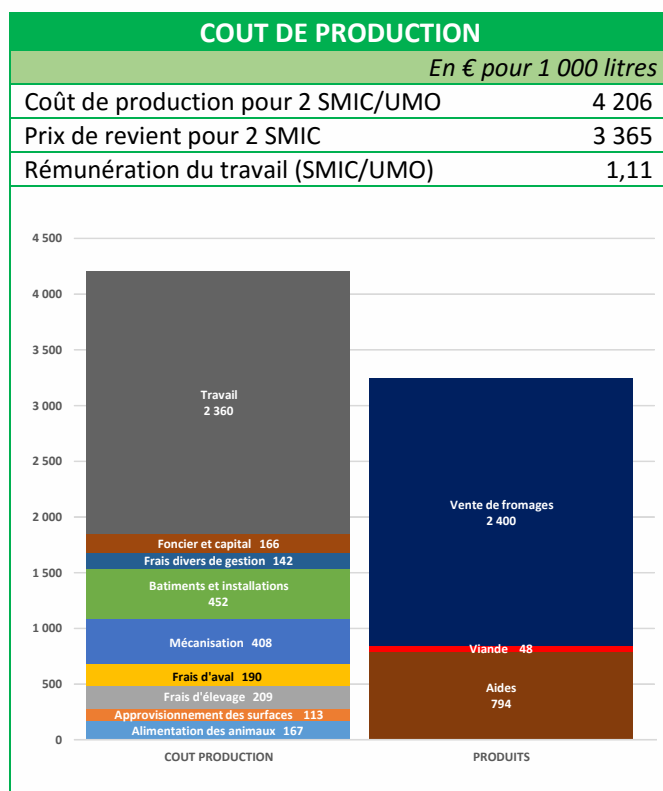
- L'exploitation est située en zone de haute-montagne,
- Avec la proratisation applicable aux surfaces pastorales, la surface totale de 48 ha correspond à 38 ha primables pour l'ICHN et les DPB,
- Selon la localisation, des MAEC peuvent venir en compléments.

Un projet avec plus d'apport personnel, une reprise de bâtiments ou équipements existants viendront minorer le capital emprunté et les annuités et amélioreront le revenu.

RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE L'ATELIER

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	
Marge brute atelier caprin	59 142
Soit par chèvre	1 075
Soit pour 1 000 litres	1 792
<i>Part de la marge brute dans le produit caprin</i>	<i>73 %</i>
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / chèvre	168
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / 1 000 litres	280
Capital d'exploitation	216 250
Aménagement bâtiment + stockage	75 000
Équipement de traite	20 000
Aménagement fromagerie	60 000
Équipement commercialisation	18 000
Matériel agricole	35 000
Aménagement foncier	0
Cheptel	8 250
Autres indicateurs économiques	
EBE par UMO familiale	25 299
EBE par produit brut	47 %
Revenu disponible par UMO familiale	14 298
Charges de structure par chèvre	615
Charges de structure par ha SAU	1 537
Annuités par produit	21 %
Annuités par EBE	43 %



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Septembre 2018 – Référence Idele : 00 18 601 020 – Mise en page : Isabelle Guigüe

Vos contacts dans les départements :

• Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	04 92 30 57 78	jgiraud@ahp.chambagri.fr
• Henriette COURSANGE	Syndicat caprin 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
• Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	04 42 23 86 45	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	04 94 99 74 02	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
• Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
• Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	------------------------------